

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office – Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE 113-15

Le 22 septembre 2015

MODIFICATION DE FORMAT DU FICHIER DES EXIGENCES DE MARGES SUR LES CONTRATS À TERME DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION

Le 1er avril 2015, la Division de la réglementation de la Bourse de Montréal Inc. (la Division) a fait l'annonce de changements à son fichier d'exigences de marges publié au quotidien tel que décrit dans la [circulaire 032-15](#). Ces changements étaient nécessaires suite à l'annonce par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) ([CDCC Avis aux membres N° 2015-043](#)) d'implanter des modifications au mode de calcul de la marge du contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX).

Toutefois, le 22 septembre 2015, la CDCC a fait l'annonce ([CDCC Avis aux membres N° 2015-116](#)) que l'implantation des modifications du format du fichier des exigences de marges sur les contrats à terme sur acceptation bancaires canadiennes de trois mois (BAX) sera reportée à une date ultérieure. Par conséquent, la Division désire aviser tous les participants agréés de la Bourse qu'en plus du déploiement de son nouveau format prévu le 28 septembre 2015, relatif au fichier des exigences de marges sur les contrats à termes et tel que publié dans la [circulaire 032-15](#), la Division conservera aussi son format actuel. Les deux formats seront publiés quotidiennement sur le site Web de la Division à l'emplacement usuel du fichier des marges sur les contrats à terme (http://reg.m-x.ca/fr/regulation/futures_margins). Le format courant utilisé sera toutefois conservé jusqu'à nouvel ordre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Giancarlo Percio, analyste de marché principal, Division de la réglementation, au 514 787-6484, ou à l'adresse courriel gpercio@m-x.ca.

Brian Z. Gelfand
Vice-président et chef de la réglementation